

Direction générale des services

Mont Saint-Aignan, le 26 mai 2014

Affaire suivie par :

Le Président à l'ensemble des personnels de
l'établissement

Valérie GIBERT

☎ 02 35 14 60 91

📠 02 35 14 63 48

✉ dgs@univ-rouen.fr

Objet : Déplacements – missions, rappel des règles essentielles

Chers collègues

Quelques disfonctionnements récemment observés dans le respect de la procédure de déplacement et de mission à l'université m'amènent à rappeler quelques règles élémentaires dans un souci de prévention.

Les déplacements doivent en effet s'effectuer dans le respect d'un certain nombre de principes garantissant la sécurité de tous :

- tout déplacement doit se faire après délivrance d'un ordre de mission -individuel ou collectif- signé (aucune commande ne doit être établie sans cet ordre de mission).
- cette règle s'applique aux étudiants, l'ordre de mission doit être co-signé du responsable pédagogique et du directeur d'UFR, d'école ou d'institut. Tous les personnels de l'établissement doivent faire preuve de responsabilité par rapport aux déplacements des étudiants, en prenant garde à leur sécurité.
- en cas de déplacement à l'étranger, l'ordre de mission doit revêtir la signature du directeur d'UFR, de laboratoire, d'école ou d'institut et du président de l'université et doit être accompagné de la fiche signalétique – sécurité du pays (site internet du ministère des affaires étrangères) avec indication des zones géographiques concernées par le déplacement.

En raison de l'actualité internationale, le ministère des affaires étrangères rappelle régulièrement les règles à appliquer pour les déplacements internationaux et la liste des pays sensibles (site du MAE, conseil aux voyageurs). Il est notamment inopportun d'envisager des déplacements vers l'Algérie (hormis les villes d'Alger et Oran), l'Irak, la Syrie, la Libye, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Mauritanie, le Pakistan, la République Centrafricaine, le Soudan et le Yémen. L'épidémie de fièvre hémorragique virale en Afrique de l'ouest nous incite également à la plus grande vigilance pour des déplacements en Guinée et au Libéria.

Les déplacements à l'étranger nécessitent l'autorisation explicite de la direction de l'établissement AVANT le départ.

Vous disposez d'une information internationale actualisée à l'aide du lien suivant :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

Conseils par pays :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères a mis en place le portail ARIANE qui permet à chacun de faire une déclaration de précaution lors des déplacements internationaux, pour une meilleure gestion en cas de crise.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche nous recommande fortement d'utiliser ce portail lors de nos déplacements professionnels internationaux (stages, voyages d'études, missions).

La connexion à ARIANE se fait à l'aide du lien suivant :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

L'inscription sur le portail Ariane reste une démarche personnelle et individuelle que je ne peux que vous encourager fortement à entreprendre.

Il est enfin recommandé de signaler ses déplacements au consulat de France du pays considéré comme présentant des risques.

J'attire par ailleurs votre attention sur les nécessaires mesures de prévention à prendre en termes de sécurité des systèmes d'information. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le lien suivant : http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article712.html

Vous pouvez également contacter à ce sujet le responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'établissement, Cédric Houssier (rssi@univ-rouen.fr).

Enfin, vous pourrez utilement consulter le bulletin des recommandations de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) à l'aide du lien suivant :

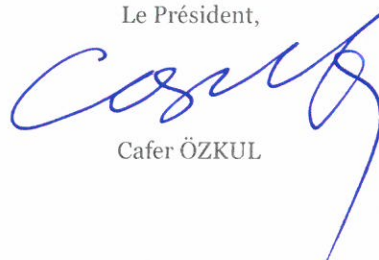
<http://www.invs.sante.fr/Actualites/Points-epidemiologiques>

Sachez que l'établissement prépare par ailleurs le renouvellement de son marché d'assurance comprenant notamment un lot relatif à la responsabilité civile et un lot relatif à l'assurance assistance et rapatriement.

Je compte sur votre vigilance et sur le respect de ces consignes élémentaires,

Bien cordialement,

Le Président,



Cafer ÖZKUL